ENVIRONNEMENT. A Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-virigeanne, sept membros IPUBLIC.COM

Eolien : un vent de révolte

US AVEZ LU site internet, l'article gardé hier a été anques attaquées t en Côte-d'Or » avec 0 000 vues en ligne.

NTACTS

SIEGE

7, boulevard Kir, 21015 Dijon Cedex. : 03.80.42.42.42.).42.42.10. Mail: on@lebienpublic.fr

E DE BEAUNE

), rue de Lorraine. une. Téléphone : 1.50. Mail:

DE MONTBARD

i, rue Auguste-Carré, 01 Montbard cedex. : 03.80.89.91.11. ontbard@lebienpublic.fr

MMAIRE

1000		43	CONTRACT.	2000	300
COURSE !-	10000	331.50			ACC.
CONTRACTOR.	28.000		900000		
-	-				
pag	100	25000	2000		
Bath with a	research for			PUBLISH	
100				p. 12	
			100000	and the last	-
200					3130
90,000				SECTION .	. 1
59-35/1009	SWEET SPINE		2800 Z2M6	OKO A	500
F-20.512	2000			1917	100
State of		40.00	03245	p. 22	0//
100000			CHILD	abdhaos	(State
500002.500	750 B.S				5200
000000000000000000000000000000000000000					
Section 4	1000			A 100	
page	21.5				
atherical de	A 1888				927K
Section 1			000070	200	1000
STREET, S		100000	2000	. 20	21
Mark Control	S25850		555 B.J	5000000	1000
BELLEVICE:				NOT SE	-
55555.75	1000			55 P	23
E 200			0.28	955-00	8416
10000000	182530	100,700	2002	60 A	-
F-1000	0.00	200000	10.00	P.	4
(D) (A) (S)		E2EN	10 mm	200	
100000000000000000000000000000000000000			Same	55-2.89	-
B 13 00 00		125 (1965)		D.	-
5000000			200	00s. 400	50000
DESCRIPTION OF THE PERSON OF T				225	
2000	5000	PERSONAL PROPERTY.	375/20	2557950	52803
Secretary of	E (0.00)		100 mg	100	3007
ages	100000	25000		WK ST	1000
No. abrillo	0.0000	25500			
ECH 167 23	1000	25527	2038S	SW 5002-5	H255
ALCOHOLD TO	55-1-20		200	Sec. 1994	1000
	325	S-2000	E100755	1000	

itaire. – Croisière enons (édition

PUBLIC

sell d'Administration e la publication : FANNEAU t d'honneur : ois BACUT

JRGOGNE MÉDIA oulevard Chanoine 1015 Dijon Cedex 80.42.42.42

ST BOURGOGNE MEDIA TENOY-LE-ROYAL

nnaire : S.A.S EBRA itaire : 0416 C 80667 0998-4593

ral : A parution 1 366 lecteurs LNM

......Tél. 0810.90.32.62Tél. 03.80.42.42.89Tél. 03.80.42.42.34 e : .0uotidiens associésTél. 01.53.75.78.20



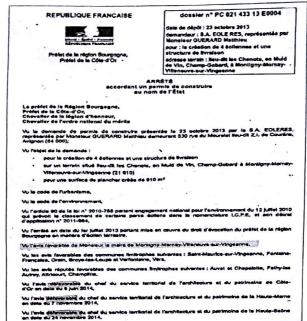
Le 5 juin, une demande de recours gracieux a été transmise à la préfecture pour faire annuler le permis de construire accordé pour quatre mâts éoliens à Montigny-sur-Vingeanne. Explications.

our comprendre le nœud du problème, il faut remonter quatre ans en arrière. En 2011, Eole-Res débarque dans la Vingeanne avec le projet suivant: implanter 17 éoliennes de 180 mètres (hauteur en bout de pale), avec la promesse d'« une production d'énergie pour 40 000 personnes par an; 30 000 tonnes d'émission de CO2 évitées; 550 000 euros de nouvelles retombées fiscales par an pour les collectivités locales (trois communes, une communauté de communes et le département de la Côted'Or) », selon la société basée à Avignon. Un projet qui emballe la majorité des élus du Val de Vingeanne à l'époque. Si bien qu'une enquête publique est rapidement lancée pour permettre au préfet de rendre sa décision quant à l'arrêté de permis de construire. Puisque c'est lui qui dispose de cette autorité dans le cadre d'un parc éolien. Permis qu'Éric Delzant délivrera le 8 avril 2015 (document cidessus).

Des avis « défavorables » pas très bavards

Sur cet arrêté, on s'aperçoit que de nombreuses instances ont été consultées afin de rendre leurs avis. Avis sur lesquels se base le préfet pour prendre sa décision. Là, trois solutions : soit l'avis est « favorable » ; soit il est « réputé favorable » (aucun avis n'est rendu dans le délai imparti et l'avis est automatiquement considéré comme favorable); soit il est « défavorable ». On constate ici que plusieurs communes rendent un avis « favorable », au même titre que le conseil général, GRT Gaz, ERDF, RTE ou encore l'Agence régionale de santé (ARS).

D'autres communes rendent un avis « réputé favorable », tandis que les trois chefs des services territoriaux de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or, Haute-Marne et Haute-Saône, rendent un avis « défavorable ». Nous avons cherché à contacter ces derniers, afin de compren-



Voici une copie de l'arrêté de permis de construire signé de la main du préfet de Bourgogne, Éric Delzant, le 8 avril dernier. Photo LBP

dre ce qui avait motivé leur décision. Mais leur hiérarchie (la Drac) ne les a pas autorisés à s'exprimer. Nous avons aussi pris soin d'interroger l'ARS, pour savoir si une étude d'impact sanitaire avait bien été menée sur place. « Aucun risque particulier n'a été identifié en ce qui concerne la protection des eaux potables. L'ARS a rappelé l'intérêt de veiller au respect de la réglementation en matière de bruit », nous a simplement répondu l'agence.

Mais la mention qui pose aujourd'hui problème, c'est celle-ci: « Vu l'avis favorable de M. le maire de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne ». Une mention que réfute Roger Raillard (lire page 3), mais qui justifie aujourd'hui l'action du cabinet d'avocats CGBG, basé à Besançon, qui a transmis un recours gracieux à Éric Delzant le 5 juin dernier, afin que ce dernier annule l'arrêté qu'il a luimême signé le 8 avril dernier. Au motif que Roger Raillard, le maire de Montigny, est propriétaire d'un terrain sur lequel sera implanté l'un des quatre mâts.

« Étant intéressé à la délivrance du permis de construire, il (M. Raillard, ndlr) aurait dû s'abstenir de prendre position dans ce dossier et aurait dû solliciter du conseil municipal la désignation d'un de ses membres pour rendre cet avis », détaille le cabinet, mandaté par une vingtaine d'habitants de Montigny, dont sept conseillers sur les onze élus communaux.

La balle de nouveau dans le camp du préfet

Alors, pourquoi ce revirement aujourd'hui, alors qu'en 2012 tout le monde semblait d'accord? Car en 2014, quatre nouveaux conseillers on rejoint l'équipe municipale. Parmi eux,

LE CONTEXTE ÉLUSET OPÉRATEURS MAIN DANS LA MAIN?

Depuis plusieurs années, de nombreuses associations dénoncent l'opacité des projets éoliens et réclament plus de transparence de la part des élus et des opérateurs. En Côte-d'Or, un Collectif pour un moratoire sur l'éolien s'est constitué et rassemble aujourd'hui des dizaines de membres de l'Auxois au Morvan, en passant par la Vingeanne et le nord-Dijonnais. Au-delà des aspects liés au paysage ou au patrimoine architectural, ces derniers souhaitent aujourd'hui s'attaquer au « lobbying » exercé, selon eux, par les opérateurs qui mettraient la pression sur les élus ruraux et les agriculteurs pour implanter des éoliennes.

Jean-Luc Zanardo, sensibilisé au sujet éolien, qui a peu à peu incité ses confrères à plus de prudence sur le dossier. Si bien qu'en mai dernier-et à la grande surprise de Roger Raillard, qui s'était retiré du vote -, le conseil municipal a voté contre le permis d'exploiter qui devait être délivré à Eole-Res. À sept voix contre trois. Et sur ce point, c'est la commune qui a le dernier mot. Et non la préfecture. « En clair, cela signifie que les éoliennes pourront être construites, mais qu'Eole-Res ne pourra pas les exploiter. D'ailleurs, suite à ce vote, M. Raillard a organisé une réunion avec Eole-Res pour tenter de nous convaincre de revoter dans leur sens », détaille Jean-Luc Zanardo.

Mais plutôt que de changer d'avis, les élus épluchent les délibérés du conseil. « Et nous n'avons retrouvé aucune trace d'un document mentionnant le fait qu'entre 2012 et 2013, les quatre mâts ont été déplacés des terrains communaux vers des terrains privés, dont l'un appartient au maire. Cette décision a donc été prise sans le consentement du conseil municipal », s'insurge Jean-Luc Zanardo. La décision est désormais entre les mains de la préfecture, qui a refusé de s'exprimer sur le sujet

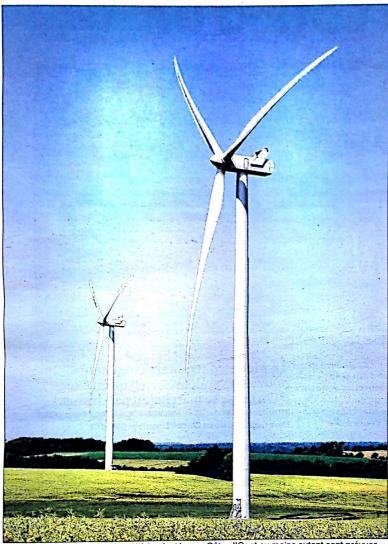
BERTRANDLHOTE

« Aucune infraction », selon Eole-Res

Contactée, la société Eole-Res a répondu ceci : « Le maire de la commune de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne n'a pas rendu d'avis sur la demande de permis de construire du projet de parc éolien de Val de Vingeanne Est. En l'absence d'avis, celui-ci est réputé favorable selon les dispositions en vigueur du code de l'urbanisme. En vertu de la loi, il appartient au préfet de région de délivrer l'arrêté de permis et c'est ce qui a été fait pour ce projet. La stratégie des opposants à l'éolien est le recours systématique afin de ralentir les projets et de fragiliser les élus. Les accusations portées ne se fondent sur aucune infraction. »

du conseil municipal s'opposent au maire et dénoncent un conflit d'intérêts.

souffle sur la Vingeanne



Une centaine d'éoliennes sont déjà implantées en Côte-d'Or et au moins autant sont prévues dans les années à venir. Bien que de nombreuses études démontrent que le rendement des mâts est loin d'être optimal dans une région peu réputée pour son vent. Photo Jérémie Blancféné

« En Bourgogne, on ne boit pas le vin en pot... »

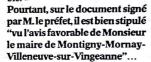
Lors de la venue de Ségolène Royal à Dijon la semaine dernière, nous avons posé la question suivante à la ministre de l'Écologie : « Selon vous, est-il plausible, comme l'avancent les associations, qu'un tiers des éoliennes implantées en France le soient sur des terrains appartenants à des élus ? » Voici sa réponse : « Non ! De toute façon, tout est transparent dans les enquêtes publiques. Il faut trouver un juste équilibre entre l'équipement en énergie du pays et la protection de l'environnement des riverains. Il faut regarder au cas par cas comment les choses se passent et le préfet est mandaté pour cela. Et les gens peuvent s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique. » Autre question :

pourquoi les régions qui comptent le plus d'éoliennes en France sont le Centre et Champagne-Ardenne, tandis qu'en Aquitaine, le long de l'Atlantique, on ne compte aucun mât? Là, c'est le président du conseil régional, François Patriat, qui a pris la parole: « Je voudrais rappeler que les opposants sont peu nombreux et qu'il s'agit à chaque fois de petites manifestations. Nous n'avons jamais installé d'éoliennes là où la population et les élus ne le voulaient pas. » Avant d'ajouter ceci : « Je défends fermement l'énergie éolienne et il n'y a pas d'éoliennes chez moi. Moi, je ne touche pas de pot-devin. Parce qu'en Bourgogne, on ne boit pas le vin en pot, on le boit en magnum. »

ROGER RAILLARD: « LA DDT A FAIT UNE ERREUR »

Pour justifier cette demande de recours gracieux, le cabinet d'avocats explique qu'étant donné qu'un mât est installé sur un terrain vous appartenant, vous auriez dû vous abstenir de rendre un avis favorable en vue du permis de construire. Qu'en est-il?

« Premièrement, j'aimerais rappeler que le projet est porté depuis 2011 par la communauté de communes du Val de Vingeanne. À l'unanimité, il a été voté par l'ensemble des conseillers communautaires. Puis un plan de communication global a été mis en place sur les communes du canton, avec plusieurs réunions d'information à la salle des fêtes de Fontaine-Française. Quant au permis de construire, je ne l'ai jamais signé puisque c'est le préfet qui en a le pouvoir. Et je n'ai jamais émis non plus d'avis favora-



« Normalement, c'est la mention "vu l'avis réputé favorable" et non "vu l'avis favorable" qui devrait être inscrite, car j'ai sciemment refusé de donner mon avis étant concerné par le dossier. Sur ce point, la DDT (Direction départementale des territoires, qui dépend de la préfecture, ndlr) a fait une erreur. Nous les avons appelés et ils ont d'ailleurs reconnu leur erreur. Moi, je n'ai rien à me reprocher. Après, si ce groupe cherche un vice de forme, je ne sais pas s'ils en trouveront un. C'est le préfet qui décidera. Moi. j'ai essayé de me mettre à l'écart des débats et des votes dès lors que j'ai su que j'étais concerné. Avant de l'être, j'ai participé aux débats, mais je n'ai jamais voté. » Ce qu'ils vous reprochent aussi, c'est qu'entre 2012 et 2013, l'emplacement des mâts sur des terrains communaux vers des terrains privés s'est effectué sans délibération du conseil munici-

« Lorsqu'il y a eu la première proposition de la zone de développement éolien, le conseil municipal a demandé que cette zone soit repoussée de 500 mètres. Et l'en-



Roger Raillard, maire de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne. Photo archives LBP

semble des conseillers a voté pour. Ces derniers ne voulaient pas que les mâts soient implantés sur des parcelles communales, car elles sont toutes boisées. Et nous ne voulions pas déboiser. Après, étant agriculteur, j'ai forcément beaucoup de terrains sur la commune. À partir de là, tous les agriculteurs qui ont accepté de recevoir des éoliennes ont signé un engagement avec Eole-Res et les mâts ont été placés de façon harmonieuse. »

Pour votre part, vous n'estimez pas que l'implantation de ces mâts va porter atteinte au paysage, comme le dénoncent les opposants au projet?

« Dans le canton, nous ne sommes pas les seuls à avoir accepté des éoliennes, puisqu'il y en aura également à Pouilly, Saint-Seine et même à Saint-Maurice et à Orain. Pour moi, il s'agit d'un projet d'ensemble sur le canton et personnellement, j'étais gêné de voir que toutes les autres communes auraient des éoliennes et pas nous. Après, là où sont placées les éoliennes, à 800 mètres du village, les gens de Montigny et du bas de Mornay les verront très peu. Par contre, les gens du haut de Mornay les apercevront, effectivement. Mais ils ne verront pas seulement celles de Mornay. Ils verront même encore mieux celles de Pouilly et celles de Saint-Seine. »

Combien cela va-t-il rapporter à la commune ? Et à vous personnellement ?

« En principe, il y a un plan d'indemnisation, qui concerne le propriétaire du terrain, le fermier, la commune et la communauté de communes. Mais nous n'en connaissons pas encore les détails. »

Deux banques attaquées durant la même nuit

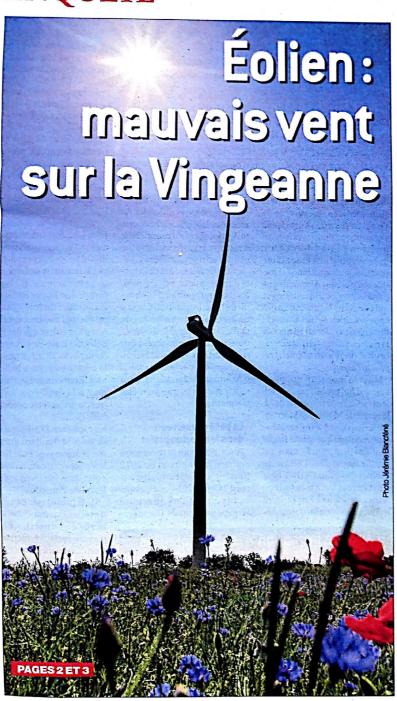


LE BIEN PUBLIC

N° 1961 - Vendredi 19 juin 2015 - 1,10 € - Fondé en 1851 - www.bienpublic.com

Édition de Haute Côte-d'Or

ENQUÊTE



LIERNAIS, BAIGNEUX, LAIGNES



Gendarmerie: trois brigades menacées de fermeture

MOLESME

Fête de la Musique : ça va swinguer !

FOOTBALL

Ligue 1, Ligue 2: quatre pages de calendriers



ENU FÊTE DES PÈRES 28€

